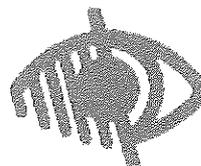
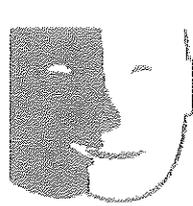


Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)
RAPPORT TECHNIQUE POUR UN PATRIMOINE (ERP/IOP)



COMMUNE DE LUZINAY

RUE ALLOBROGES

38200

LUZINAY

N° d'affaire	Rapport version	Date du rapport
000244381400224AVT001	1	12/07/2016

QUALICONSULT SECURITE GRENOBLE
150 allée du Sautaret 38113 VEUREY VOROIZE
Tél : 04.38.12.98.97 - Fax : 04.38.12.08.87

SAS au capital de 300000.00 € - R.C. VERSAILLES - SIRET 403 200 256 00440 - APE 7112B
Siège Social : VELIZY PLUS 1 Bis Rue du Petit Clamart - 78941 VELIZY CEDEX- Tél. : 0140837575 - Fax : 0146303962
N° TVA Intracommunautaire : FR13 403 200 256



SOMMAIRE

1. RAPPEL DE LA MISSION	3
1.1 DEFINITION DE LA MISSION	3
1.2 RAPPEL DES ECHEANCES.....	3
1.3 REFERENTIEL.....	3
1.4 LIMITE DE LA MISSION	4
2. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT	5
3. PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE.....	6
SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS DE LA MISE EN ACCESSIBILITE	6
3.2 DUREE DE L'AD'AP	6
4. ANALYSE DE L'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT	6
4.1 ETUDE DU BATI EXISTANT.....	6
5 CALENDRIER DES ACTIONS DE LA MISE EN ACCESSIBILITE.....	7
6. LISTE DES DEROGATIONS DE L'ETABLISSEMENT.....	15
7. AUTRES ACTIONS.....	16



1. Rappel de la mission

1.1 Définition de la mission

Le propriétaire, ou l'exploitant, qui n'aurait pas mis ses établissements recevant du public, quelque soit leur catégorie, en conformité aux règles de l'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, reste soumis à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et aux sanctions pénales associées. Pour retrouver une protection juridique, il doit donc constituer un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Le dossier devra être déposé avant le 27 septembre 2015.

La mission Ad'Ap, qui est une mission d'assistance pour l'établissement du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée concernant un ou plusieurs établissements recevant du public situés dans un même département ou dans plusieurs départements, s'inscrit dans ce nouveau contexte réglementaire.

1.2 Rappel des échéances

Date de fin du dépôt du dossier d'Ad'AP :

- Au plus tard le 27 septembre 2015

Durée maximum d'un Ad'AP (période de 3 ans):

- 1 période pour un ERP de la 5ème catégorie unique, pour plusieurs ERP de la 5ème catégorie ou pour des IOP ;
- 2 périodes pour ERP de la 1ère à la 4ème catégorie unique ou pour plusieurs ERP dont au moins un est de la 1ère à la 4ème catégorie, sauf si l'ampleur des travaux ne le justifie pas ;
- 3 périodes pour un patrimoine complexe ou ayant de fortes contraintes sous condition d'obtention d'un agrément par le Préfet.

Date de démarrage de l'Ad'AP :

- Date de validation par le Préfet : date de dépôt + 4 mois

Points de contrôle réguliers :

- Bilans d'étape selon la logique des engagements et à mi-parcours de l'ad'ap

A la fin de l'Ad'Ap :

- Attestation d'achèvement de l'agenda à transmettre au Préfet ou déclaration sur l'honneur éventuellement dans le cas d'un ERP de 5ème catégorie.

1.3 Référentiel

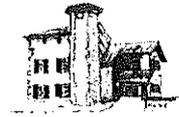
Sauf dispositions spécifiques définies dans les conditions particulières de la présente convention, cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP existants est réalisée par référence aux textes suivants :

- Code de la construction et de l'habitation, articles L.111-7, L.111-7-3 et L.111-7-5 à L.111-7-11, R. 111-19 à R. 111-19-11 et R.111-19-31 à R.111-19-44 ;
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, *JO du 13 décembre 2014* ;



QCS SERVICES

Rapport n° 000244381400224AVT001 - version 1



Mission(s) : ADAP

- Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du code de la construction et de l'habitation, *JO du 20 décembre 2014*.

1.4 Limite de la mission

La mission que nous effectuons n'étant pas une mission de maîtrise d'œuvre, les estimations en coûts et en délais ne permettent de fixer qu'un ordre de grandeur utile demandé par la réglementation.

Les solutions présentées ne remplacent pas les normes, règlements et Documents Techniques Unifiés en vigueur.

Elles ne constituent pas un devis, ni un cahier des charges qui reste du domaine d'un maître d'œuvre.

Ce rapport exclut la réalisation de métrés et d'études approfondies. Le coût des travaux préconisés est une évaluation et ne peut être considéré comme une valeur optimale. Il s'agit d'une valeur indicative du coût d'exécution pour une gamme de produits moyenne. Elle ne prend pas en compte d'éventuelles complications qui échappent à une analyse visuelle.

Notamment, elle ne prend pas en compte l'impact des travaux nécessaires à la mise en accessibilité sur l'aggravation possible de la vulnérabilité des bâtiments au séisme (arrêté du 22 octobre 2010).

Ainsi, la responsabilité de QCS SERVICES ne saurait être engagée sur les détails des solutions techniques retenues pour ces travaux.

La mission ne vise que les dispositions d'accessibilité dans des conditions normales de fonctionnement du bâtiment, ainsi les dispositions complémentaires visant à permettre une évacuation directe ou différée des personnes en situation d'handicap peuvent être exigées dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de travaux par la commission de sécurité compétente. Ces dispositions sont données par l'article GN8/GN10 du règlement de sécurité incendie.

Ainsi, un diagnostic complémentaire relatif à l'évacuation en cas d'incendie des personnes handicapées dans un ERP selon les règles de l'article GN8 peut être proposé en option pour les ERP définis au contrat.

Pour information, cet article, entré en vigueur le 24 janvier 2010, bien que n'ayant pas un caractère rétroactif, peut s'imposer notamment lorsque des travaux de mise en accessibilité de l'établissement sont engagés.

La présente mission ne vise que les locaux recevant du public ; les locaux relevant du code du travail ne sont donc pas pris en compte lors de cette mission.

Elle ne prend pas en compte les voies, aménagements et équipements situés sur le domaine public (relevant d'une autre réglementation).



2. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Client : **Nom : COMMUNE DE LUZINAY**
Adresse : RUE ALLOBROGES
Code postal : 38200
Ville : LUZINAY

Classement des ERP concernés :	N°	Nom ERP	Catégorie	Activité(s)	Effectif
	1	AGENCE IMMOBILIERE	5	W	Non communiqué
	2	BUREAU DE TABAC	5	M	Non communiqué
	3	EPICERIE	5	M	Non communiqué
	4	FLEURISTE	5	M	Non communiqué
	5	LOCAL COMMERCIAL	5		Non communiqué



3. PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE

Synthèse de l'estimation des coûts de la mise en accessibilité

	ESTIMATION					
	PERIODE 1			PERIODE 2	PERIODE 3	TOTALE
	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3			
TOTAL	421 €HT	3340 €HT	5710 €HT	0 €HT	0 €HT	9471 €HT

ERP 1	1 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	1 €HT
ERP 2	60 €HT	2820 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	2880 €HT
ERP 3	180 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	180 €HT
ERP 4	180 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	180 €HT
ERP 5	0 €HT	520 €HT	5710 €HT	0 €HT	0 €HT	6230 €HT

3.2 Durée de l'Ad'Ap

3 ans soit 1 période(s).

4. ANALYSE DE L'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

4.1 Etude du bâti existant

Le diagnostic d'accessibilité constitue l'étape préparatoire de l'Ad'AP.

En l'absence du diagnostic d'accessibilité, QCS SERVICES réalise un état des lieux. Il détermine la nature des travaux à réaliser ainsi que leur coût estimatif.

Le résultat de la visite technique est présenté en annexe du présent rapport.



5 CALENDRIER DES ACTIONS DE LA MISE EN ACCESSIBILITE

Le tableau ci-après présente les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement que sont les travaux, élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., ainsi que les autres actions de mise en accessibilité telles que les actions de formation du personnel ou les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Ces actions sont hiérarchisées afin de former un calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement.

Il fournit également une estimation financière de chacune des actions avec leur répartition sur les différentes années de l'agenda d'accessibilité programmée.

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	4	2016	2016	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants. - (Léger)	Au coeur des fleurs / RDC / entrée	60 €HT
Période 1	4	2016	2016	Lors de notre visite, il y avait des éléments de dissuasion devant les baies vitrées. Les laisser ou Coller des motifs contrastés sur le vitrage à l'intérieure de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. - (Léger)	Au coeur des fleurs / RDC / baie vitrée	120 €HT



Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2016	2016	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants. - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / entrée	60 €HT
Période 1	3	2016	2016	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants. - (Léger)	Proxi luzinay / RDC / entrée	60 €HT
Période 1	3	2016	2016	Coller des motifs contrastés sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. - (Léger)	Proxi luzinay / RDC / baie vitrée	120 €HT



Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2016	2016	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées. - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / circulation	0 €HT
Période 1	1	2016	2016	Modifier le mobilier existant afin de le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	Luzinay Immobilier / RDC / bureau	1 €HT
Période 1	2	2017	2017	Modifier la configuration du cabinet afin de créer un espace d'usage de 1,30 x 0,80 m latéralement à la cuvette, hors débattement de la porte et obstacles - (Lourd)	bar tabac luzinay / RDC / sanitaire mixte adapté	2000 €HT



Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2017	2017	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / sanitaire mixte adapté	100 €HT
Période 1	2	2017	2017	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / sanitaire mixte adapté	450 €HT
Période 1	2	2017	2017	Déplacer l'accessoire à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / sanitaire mixte adapté	120 €HT
Période 1	2	2017	2017	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m. - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / sanitaire mixte adapté	100 €HT
Période 1	2	2017	2017	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / sanitaire mixte adapté	50 €HT
Période 1	4	2017	2017	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées. - (Léger)	Au coeur des fleurs / RDC / circulation	0 €HT



Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	3	2017	2017	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées. - (Léger)	Proxi luzinay / RDC / circulation	0 €HT
Période 1	4	2017	2017	Poser une tablette au niveau du meuble de caisse existant avec un plan supérieure à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30 m, d'une largeur d'au moins 0,60 m et d'une hauteur d'au moins 0,70 m. - (Léger)	Au coeur des fleurs / RDC / caisse de paiement	0 €HT
Période 1	3	2017	2017	Poser une tablette au niveau du meuble de caisse existant avec un plan supérieure à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30 m, d'une largeur d'au moins 0,60 m et d'une hauteur d'au moins 0,70 m. - (Léger)	Proxi luzinay / RDC / caisse de paiement	0 €HT
Période 1	4	2017	2017	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Au coeur des fleurs / RDC / caisse de paiement	0 €HT



Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2017	2017	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / comptoir FDJ	0 €HT
Période 1	2	2017	2017	Aménager une caisse adaptée. Une caisse accessible avoir un plan abaissé dont la hauteur de la partie supérieure est au plus à 0,80 m et un vide en partie inférieure de dimensions : profondeur d'au moins 0,30 m, largeur d'au moins 0,60 m et hauteur d'au moins 0,70 m. La largeur du cheminement d'accès est d'au moins 0,90 m. Un affichage directement lisible par l'utilisateur doit permettre de recevoir l'information du prix à payer. Un panneau de signalisation permet de repérer la caisse adaptée qui doit être prioritairement ouverte. - (Lourd)	bar tabac luzinay / RDC / caisse de paiement	0 €HT



Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2017	2017	Déplacer l'équipement, mobilier ou commande pour avoir un espace d'usage horizontal au dévers près de 0,80 x 1,30 m - (Léger)	bar tabac luzinay / RDC / borne free	0 €HT
Période 1	5	2017	2017	Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm - (Lourd)	Local commercial / RDC / entree	520 €HT
Période 1	5	2018	2018	Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm - (Lourd)	Local commercial / RDC / circulation	520 €HT
Période 1	5	2018	2018	Déplacer des équipements ou mobiliers situés sur l'espace d'usage ou de manœuvre pour retrouver un passage libre - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	100 €HT
Période 1	5	2018	2018	Modifier la configuration du cabinet afin de créer un espace d'usage de 1,30 x 0,80 m latéralement à la cuvette, hors débattement de la porte et obstacles - (Lourd)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	2000 €HT
Période 1	5	2018	2018	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	100 €HT
Période 1	5	2018	2018	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	450 €HT
Période 1	5	2018	2018	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m. - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	100 €HT



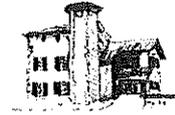
Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	5	2018	2018	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	50 €HT
Période 1	5	2018	2018	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	50 €HT
Période 1	5	2018	2018	Poser une signalétique avec pictogramme indiquant un sanitaire utilisable par tous (H & F handicapés ou non) - (Léger)	Local commercial / RDC / sanitaire mixte adapté	40 €HT
Période 1	5	2018	2018	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	Local commercial / RDC / evier	1500 €HT
Période 1	5	2018	2018	Déplacer l'équipement, mobilier ou commande pour avoir un espace d'usage horizontal au dévers près de 0,80 x 1,30 m - (Léger)	Local commercial / RDC / bureau	800 €HT



QCS SERVICES

Rapport n° 000244381400224AVT001 - version 1

Mission(s) : ADAP



6. LISTE DES DEROGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Aucune dérogation.



OCS SERVICES

Rapport n° 000244381400224AVT001 - version 1

Mission(s) : ADAP



7. Autres actions

Aucune autre action.